



Evere le 19 mai 2016

Match n° 74 du 29 avril 2016 : CBS 5 Sambreville – Namur LB Service (division 3D)

Mesdames, Messieurs,

Suite à la remarque mise sur la feuille de match opposant l'équipe de Sambreville à l'équipe de Namur, nous avons mené une enquête sur les faits .

Eu égard aux courriers reçus, aux témoignages récoltés et à l'appel fait à la police ainsi qu'aux services de secours et à la gravité des faits, nous avons décidé ce qui suit :

M. Fanuel, pour provocation et comportement anti sportif : 2 mois de suspension à partir du 1er septembre 2016, avec sursis pour 1 mois, d'une durée de 12 mois prenant cours le 1er septembre 2016 et se terminant le 31 août 2017.

Sans recours au sursis, l'intéressé est donc suspendu de toute compétition officielle du 1er septembre 2016 au 30 septembre 2016 inclus .

M. Genon, pour voies de faits , coup défensif et blessures avec circonstances atténuantes (provocation et « casier vierge ») : 6 mois de suspension à partir du 1er septembre 2016 , avec sursis pour 3 mois , d'une durée de 12 mois prenant cours le 1er septembre 2016 et se terminant le 31 août 2017 .

Sans recours au sursis, l'intéressé est donc suspendu de toute compétition officielle, du 1er septembre 2016 au 30 novembre 2016 inclus .

Le résultat du match est celui enregistré au moment de l'arrêt dudit match. La dernière partie ne doit pas être terminée. Les scores individuels de la dernière partie ne seront pas comptabilisés dans la moyenne des joueurs .

Il est possible de faire appel de la décision des coordinateurs sportifs auprès du comité des litiges dans le cadre de nos règlements.

Salutations sportives

Jean-Jacques Leroy – Guy Pellegroms
Coordinateurs sportifs